

**MAIRIE
D'ARGANCY**

COMPTE - RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 06 NOVEMBRE 2009

**Elus : 15 M. Mme HENON-HILAIRE Fabrice - LESAGE Justin -
EMMENDOERFFER Jocelyne - MARTIN Roland - RENOUF Fabrice -
ROZAIRE Patrick - NEVEUX Yolande - FREY Nicolas - BERNARD
Sylviane - SPEYER Edmond - SANT Giorgio - CONTER Evelyne**

En fonction : 15

Présents : 12

**Absents excusés : 3 Mme PERRIN Marie-Thérèse qui a donné pouvoir à ROZAIRE Patrick
M. VETZEL Jean-Paul qui a donné pouvoir à ROZAIRE Patrick
M. SPIRCKEL Patrick qui a donné pouvoir à SPEYER Edmond**

Convocation envoyée le 2 octobre 2009

Secrétaire de séance : Madame BERNARD Sylviane

ORDRE DU JOUR

- 1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2009**
- 2) LOGICIEL GESTION CIMETIERE**
- 3) MISE EN PLACE RADIO RELEVÉ COMPTEURS D'EAU**
- 4) AVIS DU CONSEIL SUR MURISSERIE DE BANANES A ENNERY**
- 5) REMBOURSEMENT TAXE FONCIERE**
- 6) REMPLACEMENT VITRES ABRIBUS**
- 7) DIVERS**

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2009

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 09 octobre 2009.

Celui-ci est approuvé, à l'unanimité, sans changement.

2) LOGICIEL GESTION CIMETIERE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'équiper le secrétariat de mairie d'un logiciel informatique de gestion des cimetières de la commune.

Coût du logiciel, installation et formation comprises

Société ADULLACT-PROJET à Montpellier 1 551,12 Euros HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'acquisition du logiciel proposé et autorise Monsieur le Maire à payer le coût de cet achat.

3) MISE EN PLACE RADIO RELEVÉ COMPTEURS D'EAU

L'entreprise VEOLIA, gestionnaire du réseau d'eau potable desservant les habitants d'Argancy, souhaite installer un réseau électrique de relevé des compteurs d'eau pour le compte de la ville de Metz. Le matériel serait fixé sur certains candélabres avec des appareils centralisateurs posés sur les bâtiments les plus hauts existant dans la commune. Ce système permettrait des contrôles permanents de l'état des consommations d'eau et des relevés automatiques.

Certains conseillers, au cours du débat, ne souhaitent pas une prolifération d'ondes car la science aujourd'hui ne maîtrise pas les dangers que peuvent représenter celles-ci pour la santé des personnes vivant dans leur environnement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas l'installation de ce réseau dans la commune.

4) AVIS DU CONSEIL SUR UNE MURISSERIE DE BANANES A ENNERY

Par arrêté, en date du 19 octobre 2009, Monsieur le Préfet de la Moselle nous informe de l'ouverture d'une enquête publique suivant le dossier déposé par la Société FRUIDOR concernant la demande de régularisation de la situation administrative de son installation de murisserie de banane exploitée sur la zone Eurotransit à Ennery. Cette enquête commencera le 10 novembre 2009 et se terminera le 10 décembre 2009.

Le dossier de demande susvisé, sera déposé en mairie d'Argancy où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant la durée de l'enquête.

Le conseil municipal d'Argancy, commune incluse dans le rayon d'enquête, est appelée à donner son avis sur la demande d'autorisation.

Le conseil municipal d'Argancy, à l'unanimité, n'a pas de position différente à celle du conseil municipal d'Ennery. A l'unanimité, s'en réfère à la position du conseil municipal d'Ennery.

Charge Monsieur le Maire de s'informer auprès de Monsieur le Maire d'Ennery.

5) REMBOURSEMENT TAXE FONCIERE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu d'un des héritiers de Monsieur et Madame LALLIER Marie Félix. Celui-ci souhaite le remboursement par la commune de la taxe foncière non bâtie versée depuis l'année où le terrain concerné a été prêté à la commune pour permettre une activité quad sur le terrain.

Montant des taxes foncières non bâties versées : 1 208,30 €uros.

Le conseil municipal prend acte et demande à Monsieur le Maire un complément d'information avant de se prononcer.

Point reporté à une réunion ultérieure.

6) REMPLACEMENT VITRES ABRIBUS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du résultat de sa demande de devis pour remplacer les vitres des abribus, au nombre de neuf, détériorées par une ou des personnes non identifiées. Une plainte a été déposée, sans résultat, à ce jour. L'assurance de la commune ne participe pas au remboursement de cette dépense :

- SIGNATURE INDUSTRIE SAS: 5 013,00 €uros HT

- VERRISSIMA : 5 153,00 €uros HT

Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise mieux disante, SIGNATURE INDUSTRIE SAS, et charge Monsieur le Maire de passer la commande.

7) DIVERS

CONVENTION POUR L'ARCHIVAGE DE DOCUMENTS

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal une convention de gestion des archives entre la Communauté de Commune de Maizières-les-Metz et la commune d'Argancy.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise cette signature à Monsieur le Maire d'Argancy.

BUREAU DE CONTRÔLE TRAVAUX DU PRESBYTERE

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signature d'une mission de contrôle des travaux à réaliser dans l'ancien presbytère.

Bureau de contrôle SOCOTEC

Montant de la mission : 2 880,00 €uros HT

Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte d'engagement de cette mission de contrôle des travaux.

POSE DE DEUX PONTS FACE A LA SALLE DES FETES ET AU NIVEAU DES TERRAINS DE FOOT

Dans le but de remplacer les ponts en mauvais état situés niveau des terrains de foot et face à la salle des fêtes sur le ruisseau de Malroy, Monsieur le Maire donne les résultats de l'appel d'offre lancé :

- Société BERDA	71 310,00 €uros HT
- Société STRADEST	61 000,00 €uros HT
- Société ALC	65 900,00 €uros HT

Monsieur le Maire propose de retenir la société la mieux disante soit STRADEST : 61 000,00 €uros HT. Le conseil municipal accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement et de faire exécuter les travaux.

Fin de la séance : 21 h 40